



n° 10 / 2016

... Actu de la semaine ...

Bientôt une information sur la présence potentielle de radon

Le dossier de diagnostic technique va accueillir un nouveau venu : le radon.

Les acquéreurs et locataires de biens immobiliers disposeront bientôt d'une information sur le risque d'exposition ou non à ce gaz rare, d'origine naturelle, radioactif, incolore et inodore. Il peut avoir des conséquences sur la santé des personnes qui y sont exposées de manière régulière.

Une information préventive des acquéreurs ou des locataires, sera mise en place, en intégrant la présence ou non d'un risque d'exposition au radon dans l'état des risques naturels et technologiques, document devant être joint au dossier de diagnostic technique en cas de vente ou de location.

Ce complément d'information entrera en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'État et au plus tard le 1/7/17.

Comme les zones à risques naturels, miniers ou technologiques, les zones à potentiel radon seront définies par voie réglementaire.

Un premier zonage existe déjà, il est consultable à l'adresse suivante, zonage dont il ressort que certaines communes du Tarn présentent un potentiel moyen ou élevé de présence de radon : <http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.VtlgqkD7NUU>.

Toutefois, une cartographie plus ciblée, pouvant aller jusqu'à l'échelle de la commune, devrait voir le jour comme le préconise l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Source :

Ordonnance du 10.2.16 : JO du 11.2.16 / Modification de diverses dispositions en matière nucléaire



Réalisé le 11 mars 2016